



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,  
Monsieur Bernard HURAY,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Pascale GÉRARD,  
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,  
Madame Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT,  
Madame Nadia ABDELAZIZ,  
Madame Pascale BIVILLE,  
Madame Josette PALIER-LEBRETON,  
Madame Aurélie BIERRE,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Catherine COLIN,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Joseph AMELOT,  
Monsieur Alain ROBERT.

Absents excusés :

Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.  
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT.  
Madame Dominique DAVID.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 18 Octobre 2018.

Nombre de Conseillers présents : 20

En exercice : 23

Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le Mardi 18 Décembre 2018 à 20h30.

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 13 Septembre 2018 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, tel que présenté.

**II) Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle (C.D.C.L.A.) :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-17,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 Août 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle,  
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Lyons Andelle en date du 20 Septembre 2018 portant approbation du projet de modifications statutaires,  
Monsieur le Maire expose qu'un premier travail d'harmonisation des statuts des intercommunalités de l'Andelle et du Canton de Lyons la Forêt a été réalisé en 2016, en amont de la fusion, permettant d'être « en ordre de marche » au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion.  
Ce travail avait conduit à une harmonisation des compétences « obligatoires » et « optionnelles » sur les deux anciens périmètres.

Monsieur le Maire précise que seules les compétences dites « facultatives » restaient à harmoniser conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Monsieur le Maire rappelle que ces compétences dites « facultatives » doivent être harmonisées dans un délai de deux ans à compter de la fusion ou restituées aux communes membres. D'ici là, elles continuent d'être exercées dans leurs anciens périmètres. Cette territorialisation des compétences prendra donc fin le 31 Décembre prochain.

Monsieur le Maire indique que le travail d'harmonisation réalisé amène à étendre les compétences suivantes à l'ensemble des communes du territoire Lyons Andelle :

- « entretien de l'éclairage public »,
- « acquisition, gestion et entretien des illuminations de Noël disposées sur les voies publiques,
- « gestion des transports scolaires » à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019,
- « entretien des chemins ruraux carrossables rendus préalablement praticables par les communes et desservant des habitations ».

Ces compétences ont été précisées au sein de la définition de l'intérêt communautaire qui a été arrêtée par délibération du conseil communautaire le 20 Septembre dernier. Cette définition est jointe au projet de modification statutaire et sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est important de rappeler que la modification des statuts proposée ne prévoit aucune restitution de compétence aux communes membres.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération dans les communes. A défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle comme précitée.**

Monsieur HOUSSAYE indique au Conseil Municipal que le transfert à la C.D.C.L.A. le 1<sup>er</sup> Septembre 2019 de la compétence « Gestion des transports scolaires » n'impactera pas le personnel qui sera conservé.

### **III) Opposition du transfert des compétences « eau et assainissement » à la C.D.C.L.A. :**

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 Août 2015 a prévu le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire précise que la loi du 3 Août 2018 est venue assouplir les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités.

Cette loi permet désormais aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, de s'opposer sous certaines conditions au transfert de ces compétences.

Le mécanisme de minorité de blocage prévu par la loi nécessite qu'au moins 25 % des communes membres de l'intercommunalité représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent pour faire obstacle au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement collectif » ou de l'une d'entre elles. Si ces conditions de blocage sont réunies sur le territoire Lyons Andelle, le transfert sera alors reporté au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

La Communauté de Communes Lyons Andelle exerçant déjà la compétence « assainissement non collectif », les transferts concernent uniquement pour le territoire les compétences « eau » et « assainissement collectif ».

Il appartient donc aux Conseils Municipaux qui le souhaitent, de s'opposer, par délibération avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019, au transfert de compétence « eau » et « assainissement collectif » ou de l'une d'entre elles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015 rendant obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et/ou « assainissement » au sein des communautés de communes ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté de Communes de Lyons Andelle au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.**

La Communauté de Communes continuera d'exercer la compétence « assainissement non collectif » dans le cadre de ses compétences facultatives

Monsieur le Maire fait part qu'il aurait été très difficile que la C.D.C.L.A. puisse assurer la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Un important travail préalable est nécessaire.

#### **IV) Complément de la convention de maîtrise d'œuvre pour le skate-park :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de maîtrise d'œuvre avait été signée avec la SODEREF pour l'avant-projet d'un skate-park.

Considérant qu'une subvention de 54.000 € au titre de la DETR a été obtenue pour le skate-park et qu'une subvention au titre du Contrat de Territoire a été demandée à la Région et au Département, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de finaliser ce projet en confiant une mission complète de maîtrise d'œuvre à la SODEREF, soit pour l'établissement du projet, la consultation des entreprises, l'assistance, la direction et la réception des travaux chiffrée à 3.612 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- donne son accord pour confier le complément de la maîtrise d'œuvre du projet de skate-park à la SODEREF au prix de 3.612 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la SODEREF.

Une demande de démarrage anticipée des travaux sera adressée à Messieurs les Présidents de la Région et du Département.

Cette future structure sera installée derrière l'aire de jeux et ne sera pas volontairement éclairée.

Monsieur le Maire indique que le projet sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 Décembre prochain.

#### **V) Régularisation d'une cession à l'euro pour la parcelle de terrain cadastrée AE 373 (4m<sup>2</sup>) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser la situation physique d'une parcelle de terrain du lotissement l'Épinette cadastrée section AE n° 373 d'une superficie de 4 ca.

Cette portion de terrain avait été rétrocédée à la commune alors qu'elle aurait dû être rétrocédée au propriétaire du terrain attenant.

Cette régularisation n'engendre aucun frais.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour régulariser la situation physique de la parcelle cadastrée section AE n° 373 d'une superficie de 4 ca en la cédant à l'euro symbolique aux Consorts BORSEÏ,**

- autorise Monsieur le Maire ou en son absence, Monsieur Bernard HURAY, Maire adjoint à l'urbanisme et à la voirie, à signer l'acte de cession à intervenir.

#### **VI) Demande d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Maurice GENEVOIX :**

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que la moyenne d'élèves par classe actuellement est de 28,65 à l'école maternelle Maurice GENEVOIX. Elle sera à la rentrée de Septembre 2019 de 29,6.

Monsieur CHIAPELLO informe de :

- la surcharge actuelle des classes de l'école maternelle qui sera encore plus importante à la rentrée 2019,
- qu'une classe est actuellement libre à l'école maternelle, équipée de tables, chaises, meubles,
- que la commune dispose également d'une ATSEM libre.

Il propose donc la demande d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe maternelle à la rentrée 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- décide de demander à l'Inspection Académique l'ouverture à la rentrée 2019 d'une 6<sup>ème</sup> classe maternelle, compte-tenu de la surcharge d'élèves par classe et que la commune dispose d'une classe libre à l'école maternelle équipée en matériel ainsi que d'une ATSEM.**

**- charge Monsieur le Maire de solliciter à l'Inspection Académique, l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe maternelle à la rentrée 2019.**

#### **VII) Achat d'un photocopieur à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT n'a plus de photocopieur depuis le mois de Mai 2018. L'ancien photocopieur avait plus de 8 ans.

Considérant la nécessité de disposer d'un photocopieur à la bibliothèque-médiathèque, Monsieur le Maire fait part qu'une consultation a été lancée auprès de trois fournisseurs.

Il propose de retenir l'offre la moins-disante, soit celle des établissements RICOH chiffrée à la somme de 2.276,40 € TTC.

Compte-tenu que cette dépense n'a pas été prévue au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le virement de crédit suivant :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2183 « Matériel de bureau ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord :**

**- pour l'achat d'un photocopieur à la bibliothèque-médiathèque Jacques PRÉVERT,  
- pour verser du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2183 « Matériel de bureau » la somme de 2.280 € TTC.**

#### **VIII) Virements de crédits : travaux suite au sinistre à CONDORCET et charges de personnel.**

##### **a) Travaux suite au sinistre à Condorcet :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite de dégradations à Condorcet, l'assureur de la Commune a estimé le montant des dommages à la somme de 2.453 € et participera pour ce montant.

Considérant que cette dépense n'a pas été provisionnée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire en section de fonctionnement une augmentation des recettes au compte 7588 « Autres produits divers de gestion courante » et des dépenses au compte 615221 « Entretien et réparation des bâtiments publics » pour un montant identique de 2.453 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour inscrire en section de fonctionnement une augmentation des recettes de 2.453 € au compte 7588 « Autres produits divers de gestion courante » et des dépenses pour un même montant au compte 615221 « Entretien et réparation des bâtiments publics ».**

b) Charges de personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains agents se trouvent en maladie sur des périodes longues et qu'il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement par des agents non titulaires.

Ces remplacements ont engendré un dépassement des dépenses de l'article 6413 « personnel non titulaire » qu'il faut rééquilibrer à hauteur de 21.000 €.

Considérant que l'assureur de la commune a procédé aux versements des indemnités des agents en maladie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de virer du compte 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » au compte 6413 « personnel non titulaire » la somme de 21.000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de virer du compte 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » au compte 6413 « personnel non titulaire » la somme de 21.000 €.**

**IX) Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion de l'Eure d'une durée de 3 ans arrive à expiration.

Il propose que ce service apporté par le Centre de Gestion soit reconduit.

Il donne connaissance du projet de renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion d'une durée de 3 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord au renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**X) Communications et informations :**

a) Remerciements :

La famille OTT remercie la municipalité pour ses marques de sympathie adressées lors du décès de Monsieur Jean-Claude OTT.

b) 2<sup>ème</sup> fleur :

Après sa visite de la commune, le Jury Régional pour le concours des Villes et Villages Fleuris a confirmé la proposition du Jury Départemental pour attribuer à la commune de Romilly sur Andelle la 2<sup>ème</sup> fleur. Les panneaux « Ville Fleurie » comportant deux fleurs seront remis par la Région lors de la cérémonie de remise des prix. Le Département récompense la commune par l'attribution d'un prix de 700 €.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements et félicitations à Monsieur Anthony FORME et à l'ensemble des services techniques municipaux, qui ont œuvré au fleurissement et aussi à l'arrosage cet été, pour l'obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur.

c) Déchetterie :

Par courrier en date du 24 Octobre, le SY.G.O.M. fait part que la durée des travaux de réfection de la déchetterie serait de 9 à 10 semaines.

La réouverture probable est prévue pour Janvier 2019.

d) Base de kayak à Pont Saint Pierre :

La base de kayak à Pont Saint Pierre a été inaugurée le 11 Octobre 2018. Cette réalisation apporte une grande satisfaction à ceux qui l'attendaient. Deux classes de CM2 de l'école Louise MICHEL ont été parmi les premières à l'utiliser.

e) Enedis / Linky :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal par laquelle il était laissé la liberté aux habitants d'accepter ou de refuser l'installation du compteur LINKY. Cette délibération a été validée par la Préfecture.

Enedis conteste cette délibération auprès du Tribunal Administratif ; un avocat spécialisé proposé par la SMACL a été mandaté pour défendre la délibération de la commune.

f) Terrain à Saint Crespin :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire au Tribunal Administratif portant sur un terrain au lotissement Saint Crespin. Les plaignants ont revu leur demande d'indemnité à la baisse. Le dossier suit son cours.

g) Installation d'une grille rue Saint-Georges :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation des anciennes grilles de CONDORCET, au droit des terrains attenants à la Marelle et à la crèche. Une somme a été provisionnée pour ces travaux au budget 2018.

Un architecte a été mandaté pour chiffrer plus exactement ces travaux. Une consultation près d'entreprises locales a été lancée.

h) SNCF :

Suite à une réunion en Mairie avec la SNCF concernant les passages à niveau, celle-ci demande que soient supprimés les passages à niveau PN 57 – PN 58 et PN 59.

Considérant les problèmes que ces suppressions vont engendrer, et, compte-tenu la fréquentation de ces passages à niveau, le Conseil Municipal n'est pas favorable à leur suppression.

i) Contrats de Territoire :

Nos demandes de subvention présentées au titre du Contrat de Territoire, ont attiré l'attention des Présidents de la Région et du Département. Il est nécessaire d'améliorer et de finaliser les fiches actions de ces projets.

j) Déviations sur la RD 321 :

Considérant les travaux d'assainissement d'eaux usées, la circulation sur la RD 321 à la hauteur de Douville sur Andelle sera interdite à la circulation du 12 Novembre au 21 Décembre 2018. Cependant, les cars auront la possibilité d'emprunter la RD 321.

Une déviation sera mise en place.

k) Propreté de la commune :

Compte-tenu l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et vu que la technique de brûlage n'éradique pas la repousse des herbes, cette situation peut expliquer que des herbes soient plus apparentes à certains endroits de la commune.

Monsieur HURAY fait part que le fauchage n'a pas été effectué pendant quelques mois. Depuis, il trouve qu'il y a eu un effort.

Monsieur le Maire fait part que certaines allées du cimetière ont été enherbées avec une herbe spéciale.

l) Essais mensuels du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) :

Les essais mensuels de sirène, habituellement réalisés les premiers mercredis du mois à 12 heures, seront avancés à 11h45. La sonnerie est répétée trois fois sur une durée totale de 1 minute et 41 secondes.

m) CONDORCET – Cœur de Bourg :

Ont été versés au titre de l'opération « CONDORCET – Cœur de Bourg :

- le solde de la subvention départementale d'un montant de 32.748 €,
- 9.000 € au titre de la réserve parlementaire,
- 187.000 € au titre de la DETR,
- 50.000 € de la Région.

n) Personnel SIDEAL :

Le SIDEAL mettra à la disposition de la commune, du fait de la réfection de la piscine, à raison de 28 h / semaine :

- 1 agent de la filière technique, du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Avril 2019,
- 1 agent de la filière administrative les lundis et mardis du 1<sup>er</sup> Mars au 30 Avril 2019.

o) Fibre optique :

Eure Numérique s'engage pour que la commune de Romilly sur Andelle soit couverte à 90 % en fin d'année 2019 et que les 10 % restants le soient courant 2020.



p) Vidéo protection :

Par courrier en date du 12 Septembre 2018, la Préfecture nous informe que notre demande de subvention du 7 Juillet 2017 pour l'installation de la vidéo protection n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire déplore la réponse tardive à notre demande.

q) SY.G.O.M. :

Le rapport annuel 2017 du SY.G.O.M. est consultable au secrétariat de la Mairie.

r) S.I.E.G.E. :

Le rapport annuel 2017 d'activité du S.I.E.G.E. peut être consulté à l'accueil de la Mairie.

s) S.I.A. de Romilly sur Andelle / Pont Saint Pierre et Douville sur Andelle :

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est à la disposition pour toute personne intéressée au secrétariat de la Mairie.

t) La Truite Arc en Ciel :

Le nouveau Président de l'association « La Truite Arc en Ciel » est Monsieur Bruno MANSUY de Romilly sur Andelle.

u) Romilly des Arts – Pinceaux d'Andelle :

Le 4<sup>ème</sup> Romilly des Arts est déplacé au 7 Juin 2019.

La manifestation « Pinceaux d'Andelle » se déroulera du Lundi 3 Juin au Vendredi 7 Juin 2019.

v) Activités communales passées :

Le Vendredi 5 Octobre, nous avons reçu à la mairie les **élèves de 4<sup>ème</sup>** du collège la Côte des Deux Amants et leurs **jumelés du collège italien** de MOGLIANO VENETO qui est situé près de Venise. Ils étaient accompagnés de leurs professeurs et de Madame MANELLI, Principale du collège.

Le Lundi 15 Octobre de 10h à 11h, nous avons accompagné les directrices d'école pour faire une **simulation de risque d'inondation** dans le cadre d'un PPMS. La même opération a eu lieu au collège.

w) Activités communales à venir :

Nous allons accueillir les **nouveaux habitants** de Romilly le Vendredi 30 Novembre à la mairie. Nous leur présenterons notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur distribuerons le livret des entreprises, celui des associations et le guide de Romilly sur Andelle.

Des jeunes de notre commune vont distribuer le Samedi 15 Décembre les **colis de Noël** à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans (192 couples et 243 personnes seules, soit 627 personnes). Nous avons le grand plaisir d'organiser cette distribution. Des membres du CCAS iront remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Nous aurons le **Noël de la commune** le Dimanche 16 Décembre à l'espace Louis Aragon à 15h (spectacle de magicien « Magic Fabian », goûter, arrivée du Père Noël) et nous espérons accueillir comme l'année dernière plus de 300 enfants et parents de Romilly. L'entrée est évidemment gratuite.

Participeront au bon déroulement de cette manifestation Mesdames Josette PALIER-LEBRETON, Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE, Aurélie BIERRE, Pascale GÉRARD, Messieurs Xavier CHIVOT, Didier HOUSSAYE, Jean-Luc ROMET, Guy DUPUIS, Alain DULONDEL, Pierre CHIAPELLO.

Nous organisons un repas avec nos **employés communaux** le Mercredi 19 Décembre au C.A.R.R.E.

Des membres de notre Conseil Municipal vont passer avec le **Père Noël** dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le Jeudi 20 Décembre.

x) Guide pratique Romillois, bulletin municipal, agenda 2019 et vœux du Maire :

Monsieur HOUSSAYE remercie les représentants de la presse, soit l'Impartial et Paris-Normandie pour l'article portant sur le Guide de Romilly. Ce guide a été distribué avec la Lettre de Romilly de Novembre à tous les administrés.

Un exemplaire de ce guide a également été envoyé à tous les maires du Canton et des communes avoisinantes, aux présidents des associations locales, aux autres personnalités (Préfet, Sous-Préfète, Présidents Région, Département, ...).

Monsieur HOUSSAYE précise que ce guide figure sur le site internet de la commune.

Puis, il fait part que le bulletin municipal n° 80 sera livré fin Novembre.

Il invite les Conseillers Municipaux à le distribuer avec l'agenda 2019 et l'invitation aux vœux de Monsieur le Maire. Il demande aux conseillers qui rencontrent des difficultés dans la distribution de le lui signaler.

y) Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

**Dimanche 11 Novembre 2018**, 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1914/1918, 9h30 église, 10h45 Monument aux Morts de Romilly et 11h45 à Pîtres.

**Samedi 17 et Dimanche 18 Novembre**, avec l'association Vagabondages, Week-end Chant'en Scène Complexe Aragon.

**Dimanche 18 Novembre**, avec l'association R.A.P., concours de pétanque pour le Téléthon place Lionel VIMBERT.

**Vendredi 23 Novembre**, avec l'association La Passerelle, loto au complexe ARAGON.

**Dimanche 25 Novembre**, avec l'association La Passerelle, Foire aux jouets au complexe ARAGON.

**Dimanche 25 Novembre**, avec l'association Authentik Aventure » 11<sup>ème</sup> Boussole des Coteaux » salle du C.A.R.R.E.

**Samedi 1<sup>er</sup> Décembre**, repas dansant pour le Téléthon, complexe ARAGON.

**Dimanche 2 Décembre**, avec l'association Comité des Fêtes, loto spécial enfants salle du C.A.R.R.E.

**Mercredi 5 Décembre**, commémoration « Algérie, Maroc, Tunisie » à 18 heures au Monument aux Morts.

**Vendredi 7, Samedi 8 et Dimanche 9 Décembre**, avec l'association Comité des Fêtes, surprise !!! place Edmond et Caliste.

**Samedi 8 et Dimanche 9 Décembre**, loto pour le Téléthon, complexe ARAGON.

**Dimanche 09 Décembre**, avec l'association Les Mille-Pattes de Romilly, 13<sup>ème</sup> Corrida salle du C.A.R.R.E.

**Samedi 15 Décembre**, concert Gospel à l'église de Romilly sur Andelle.

Monsieur CHIVOT invite les Conseillers Municipaux à participer nombreux le Dimanche 11 Novembre prochain à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 14-18.

Monsieur VIEUX fait part que le concert de Noël de l'Ecole de Musique se déroulera les 17 et 20 Décembre prochains au complexe Louis ARAGON.

Madame CLÉMENT-FRELICOT demande si la piscine est actuellement ouverte ou fermée.

Monsieur CHIAPELLO fait part que la piscine est actuellement ouverte et qu'elle sera fermée pour travaux à partir du 23 Décembre prochain pendant 6 mois.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h25.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance

Jean-Luc ROMET



Maire